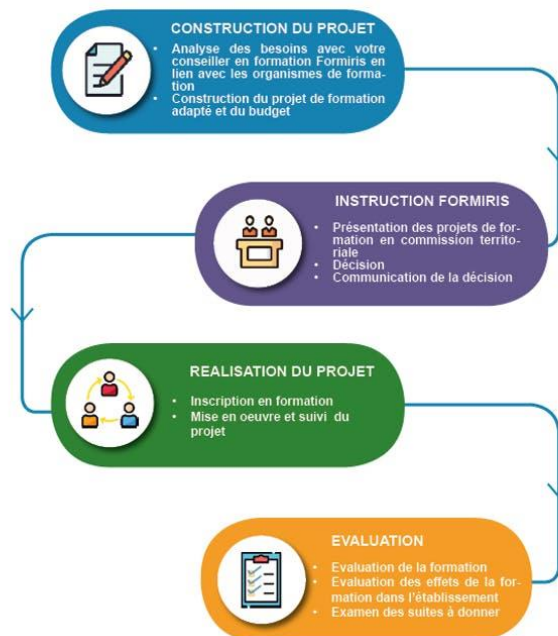


## Modalités d'inscriptions :

Ces formations collectives en établissement (ou réseau d'établissements) se déroulent dans vos locaux avec votre matériel.

Leur financement par Formiris n'affecte pas le budget alloué au plan de formation de l'établissement.

Lors des sessions de formation, les stagiaires et le formateur seront soumis au règlement intérieur de l'établissement en vigueur à la date de la formation.



## Modalités d'accès:

Me contacter par mail [veronique.astier@actice-coach.fr](mailto:veronique.astier@actice-coach.fr) ou téléphone 06 78 97 11 81 pour établir un devis et un programme de formation.

Il convient ensuite de renvoyer auprès de votre association territoriale Formiris un dossier ainsi composé:

- Formulaire « Support projet de formation collective » :A télécharger sur le site de Formiris et à compléter à par le chef d'établissement demandeur.
- Programme de formation remis par l'OF
- Devis de l'organisme de formation

Le tout est à envoyer exclusivement par mail à votre conseiller Formiris :

- au plus tard le 9 juin 2023 pour les projets qui démarrent entre septembre et décembre 2023
- au plus tard le 20 octobre 2023 pour les projets qui démarrent à partir de janvier 2024



ACTICE COACH

Nous fixerons ensemble les dates de formation lors de l'élaboration du projet, en respectant le planning de démarrage imposé par Formiris.

Lorsque la commission a validé le projet, l'OF référence la formation dans l'outil de gestion de Formiris. Vous devez ensuite inscrire les participants.

Vous pouvez retrouver toutes ces informations et le dossier de demande de financement sur le site de Formiris. Cliquer [ici](#)